

NICOLE ENTRE PASCAL ET ARNAULD :  
INDIFFÉRENCIATION ET INDIVIDUALISATION

par Alain CANTILLON

La tradition associe le nom de Pierre Nicole à trois des œuvres majeures de l'entité approximative nommée « Port-Royal », trois de ces œuvres qui, destinées à un large public, ont par leur intense et long retentissement permis la pérennité de Port-Royal sur les ruines du monastère : la *Logique*, les *Provinciales*, et les *Pensées*. Pour chacune, les noms d'Arnauld et de Pascal, principalement, sont liés à celui de Nicole : Arnauld participant lui aussi très activement, nous dit la tradition, à la conception et à la mise en œuvre des *Provinciales*, ainsi qu'à l'édition des *Pensées*, et Pascal intervenant dans la *Logique* par divers emprunts, références, allégations, citations dont Louis Marin, voici tout juste vingt ans (1), a su montrer le rôle déterminant. Nicole semble un personnage de l'entre-deux : entre Arnauld, le prêtre, et Pascal, le laïc, Nicole simple tonsuré, est théologien, moins que l'un et plus que l'autre, écrivain, plus que l'un et moins que l'autre.

Je voudrais essayer de décrire, rapidement et précisément, ce type de notoriété, de gloire de partage ; non seulement parce que nous ne pouvons vraiment connaître le sujet d'étude qui nous réunit qu'en prenant la mesure de la gloire par laquelle son souvenir est venu jusqu'à nous, c'est-à-dire aussi la mesure de la postérité dans laquelle nous venons nous placer ; mais aussi parce que ce type de notoriété d'auteur peut nous permettre d'apercevoir quelque chose d'autre à travers elle, je veux dire Port-Royal, d'autant plus que Port-Royal, aussi bien avant sa destruction que pendant le temps des persécutions et depuis, est, principalement, une question d'écrits, imprimés diffusés, et manuscrits progressivement recueillis et pieusement achevés ; mais encore, parce que cette triade d'auteurs, dans son pôle le plus faible, c'est-à-dire dans celui pour lequel la ques-

tion de la différenciation se pose avec la plus intense acuité, permet de s'interroger sur le statut extrêmement singulier de l'auteur à Port-Royal, et sur notre étrange tendance à effacer sa complexité.

Il semble possible, pour marquer la vertu singulière de Pierre Nicole, de faire autre chose que souligner paradoxalement combien il est difficile de le distinguer d'Arnauld. L'article que lui consacre le *Dictionnaire de théologie catholique* s'inscrit dans cette tradition lorsque, afin de magnifier Nicole, de rehausser son autorité, il le fait pourtant disparaître sous le nom d'Arnauld :

Nicole est un écrivain extrêmement fécond : beaucoup de ses écrits ont été composés en collaboration avec Arnauld, mais assez souvent les ouvrages ont été rédigés par Nicole. Arnauld n'a guère fait que donner son approbation. Les écrits ainsi composés se trouvent, pour la plupart, dans les œuvres d'Arnauld, éditées en quarante-trois volumes à Lausanne, 1775-1783 (2).

« Approbation », terme technique de l'édition religieuse, désignant l'assentiment donné par un lecteur qui, éventuellement, demande quelques aménagements pour garantir l'orthodoxie de l'ouvrage examiné, devient dans cette phrase le synonyme d'autorisation, par signature : Arnauld prenant alors sous l'autorité de son nom des ouvrages de Nicole qui de ce fait disparaissent dans les œuvres de quelqu'un d'autre. Pour désigner cette substitution d'autorité, les *Œuvres* d'Arnauld utilisent le verbe « adopter » (3) mot qui, selon Furetière,

se dit figurément [...] particulièrement d'un auteur qui prend les pensées et les livres d'autrui, et qui les fait passer pour siens.

Une telle substitution de paternité s'accorde avec ce que nous connaissons des réticences de Port-Royal quant au nom d'auteur, de ses pratiques d'anonymat et de pseudonymat, et d'écriture voire de récritures collectives.

La *Vie* de Nicole, par Beaubrun, présente une tentative du même ordre, aussi maladroite :

Ces deux amis [Arnauld et Nicole] étaient vraiment faits l'un pour l'autre [...]. Il était surprenant de trouver en ces deux illustres auteurs la même étendue de génie, [...] les mêmes sentiments du cœur, les mêmes expressions de langage, mais ce qui surprenait encore davantage, c'est de les voir travailler ensemble, et écrire sur une même matière, sur le même papier alternativement, et être si de concert qu'on ne pouvait distinguer que par

les caractères de leur écriture ce qui était de l'un ou de l'autre [...]. Ainsi il semblerait qu'on ne pouvait écrire la vie de l'un, qu'on ne fît aussi en partie la vie de l'autre (4).

Ce très beau paragraphe, qui joue habilement sur le thème de l'*alter ego*, décrivant l'amitié comme l'alternance de l'un et de l'autre dans une ipséité, se présente comme une confidence d'ami intime : secret de celui qui a vu les manuscrits, et qui sait reconnaître les écritures, signes distinctifs ultimes des individus, au-delà de la communauté parfaite de la force de l'esprit (« la même étendue de génie »), des préoccupations (« une même matière »), des opinions les plus sincères (« les mêmes sentiments du cœur »), du style (« les mêmes expressions de langage »), voire du papier. Les œuvres produites cousent tellement finement la vie de ces deux amis sur les mêmes pages manuscrites, que la différence première et dernière, les seuls caractères qui distinguent les deux auteurs, ceux de leur écriture, c'est-à-dire de leur graphie, disparaît nécessairement à l'impression qui, tournant l'écrit vers l'extériorité d'un public, efface de fait dans l'uniformité de la typographie les traces d'une séparation que seuls ceux qui se tiennent au plus près doivent pouvoir discerner.

Il semble bien que le destin de Nicole dans la tradition historiographique de Port-Royal se tienne toujours dans cette différence infime, cette singularité minuscule. Faire ainsi de Nicole l'*alter ego* d'Arnauld mène dans une impasse, et Beaubrun, lorsqu'il veut légitimer le choix d'écrire la *Vie* de l'un des deux amis plutôt que celle de l'autre doit admettre qu'il n'éprouve pas la nécessité de conter la vie d'Arnauld parce que d'autres s'en chargeront, laissant entendre par là que personne, sinon lui, ne préférerait celle de Nicole (5).

Si nous déplaçons notre triade en deux couples, en choisissant Nicole comme axe de rotation, nous pouvons décrire un autre type de confusion d'auteurs, qui entre en résonance avec la précédente pour composer en fin de compte l'auteur Pierre Nicole dans son absolue singularité.

Je me contenterai de remettre sur le métier une note de bas de page du *Port-Royal* de Sainte-Beuve, qui a déjà fait couler beaucoup d'encre. C'est l'histoire fameuse du ramasseur de coquilles (6). Cet étonnant propos rapporté, qui aurait été tenu en 1687 mais que celui qui l'avait reçu ne publia qu'en 1737, ne connut son plein retentissement qu'après que, en 1848, Sainte-Beuve l'eut fait entrer dans son entreprise historiographique générale, pour préciser les dispositions de Nicole participant à la préparation de l'édition origi-

nale des *Pensées*, pour montrer qu'il devait trouver « étranges, presque sauvages », les « cris d'aigle blessé qui échappent souvent [à Pascal] » :

« M. Nicole me dit un jour en parlant de M. Pascal que c'était un ramasseur de coquilles [...] ». Ce texte est significatif [*comme Sainte-Beuve*]. Il confirme singulièrement certaine lettre au marquis de Sévigné (*Essais de Morale*, tome VIII), où Nicole risquait son jugement véritable sur les *Pensées*. Pascal un *Ramasseur de coquilles* ! [...] Que voulez-vous ? Nicole avait vu faire les *Provinciales* avec des notes ramassées de toutes mains et fournies par lui-même ; il avait assisté, coopéré à la confection du livre des *Pensées*, il les avait vues en déshabillé ; [...] il avait reconnu plus d'une *coquille* prise au capuchon de Montaigne, [...] (7).

Suivant une coutume des années 1840-1850, lorsqu'il était question de l'édition originale des *Pensées*, Sainte-Beuve discrédite l'un des proches de Pascal, et, selon une certaine conception de l'historiographie qui, confiante dans l'objectivité du regard rétrospectif, la conçoit comme une indulgence envers des pratiques que cependant on condamne, il lui invente en même temps quelques excuses : il n'y aurait pas de grand auteur pour son auteur domestique, celui qui surprend l'œuvre en déshabillé. La participation de Nicole aux grandes œuvres de Pascal devient alors paradoxalement le symptôme de sa petitesse, tant il est vrai que le régime de faible différenciation des auteurs que nous tentons de cerner était éloigné de celui de la rencontre et de la confrontation des talents dans un cénacle romantique.

Or, depuis que Tourneur, en 1934, contredit l'interprétation de Sainte-Beuve, elle est considérée comme un contresens (8). Ce qui est étonnant, c'est l'extraordinaire faiblesse de l'argumentation qui a suffi pour renverser le point de vue de Sainte-Beuve. D'abord, Tourneur signale, en bonne rigueur d'historien positif qui critique ses sources, que l'on pourrait mettre en doute l'authenticité de cette pièce d'archive puisque le propos est rapporté, dit-il, par un octogénaire, après plus d'un demi-siècle. Mais il passe outre et fait appel au contexte qui, à l'en croire, traiterait non pas du plagiat, mais de l'étendue et de la force d'un esprit : bonne méthode de critique interne, mais qui ici fait malheureusement long feu, puisque la partie des *Ouvrages* de l'abbé de Saint-Pierre où est rapporté ce propos, qui est intitulée *Pensées diverses*, correspond à ce que Michel Charles décrit comme une collection d'énoncés au sens le plus strict (9). Prendre cette collection d'énoncés pour un contexte revient néces-

sairement à la transformer en contexte (en sélectionnant certains énoncés plutôt que d'autres, en créant implicitement une hiérarchisation des énoncés) en fonction du sens que l'on veut donner à celui des énoncés que l'on transforme en texte dans le même mouvement. Ensuite, l'argumentation se suspend et Tourneur se contente de produire une succession d'exemples tendant à montrer que Nicole n'a jamais accusé Pascal de plagiat, mais qu'il lui reprochait souvent une excessive vivacité d'esprit, liée à ce que nous nommerions un manque de rigueur. Puis, dans un quatrième temps, Tourneur prétend qu'il ne se peut pas que Nicole ait accusé Pascal de plagiat puisque, étrange raison, c'est lui qui le copie souvent, et presque toujours sans le citer. À ce moment, jugeant sa démonstration déjà suffisamment solide, il entame l'une de ces rêveries qui, enfonçant leurs racines dans les failles de l'archive, embellissent la tradition pascalienne (les plus touchantes se développant vers 1840 autour du *Discours sur les passions de l'amour*) ; signalant que Nicole, au moment où il écrit ses sentiments sur la mort de Pascal, souligne qu'il vient de « voir la mer », il ajoute :

Je ne crois pas téméraire de supposer que Nicole se rappelait alors les coquillages qu'il avait vus sur le rivage [...] (10).

Ce rêve procède comme un rêve, par déplacement et condensations, et Tourneur superpose à cette image celle d'un souvenir, qu'il prête à Nicole, de la lecture d'un passage du *De Oratore* présentant quelques Romains graves et célèbres qui se délassent de leurs charges en « ramassant coques et coquilles ». Tout cela conduit très naturellement à la conclusion selon laquelle Nicole, frappé par

le contraste entre ce « grand esprit » et les « petits ouvrages » qu'il nous a laissés [...] supposait que Pascal les avait composés comme en se jouant, pour se délasser des grandes pensées qu'il roulait dans son esprit et qui l'épuisaient (11).

Les deux interprétations fondent leur vraisemblance sur un accord avec certains lieux communs de la tradition pascalienne : du côté de Sainte-Beuve, la façon dont Pascal constitue une œuvre entièrement personnelle en empruntant ici ou là ; du côté de Tourneur, son refus de composer et rédiger des traités. Mais aucune des deux n'éluide l'expression puisqu'elles n'absorbent pas l'hapax dans une série d'occurrences contemporaines qui s'éclaireraient mutuellement.

Ce que fait bien apparaître l'article de Tourneur, et son reten-

tissement dans la tradition, c'est le caractère mouvant, au fil du temps, de l'aménagement des relations entre Pascal et Nicole. L'interprétation de Sainte-Beuve intervenait en un temps où il fallait séparer Pascal de Port-Royal comme un diamant de sa gangue, pour donner une nouvelle édition des *Pensées* dans une période où les relations entre l'État et l'Église catholique se redéfinissaient assez rapidement, mais péniblement, après les bouleversements divers de la Révolution et de l'Empire. Celle de Tourneur se place dans les débuts d'un mouvement qui, peu à peu, conduisit l'Université à renouer avec Port-Royal, tout en maintenant, voire en augmentant, notamment pour l'édition des *Pensées*, les exigences des sciences historiques positives. Il s'agit, avec des intentions fort diverses de l'un à l'autre, d'essayer de maintenir active la mémoire de Port-Royal dans la France contemporaine. Cela pouvait d'ailleurs, en 1934, constituer une revendication assez véhémement comme le montre l'article de Louise Faure-Favier (12), paru le 1<sup>er</sup> janvier dans le *Mercure de France*, c'est-à-dire dans la livraison précédant immédiatement celle qui accueille l'article de Tourneur, comme pour en préparer la lecture. Ces quelques pages, intitulées « Port-Royal aujourd'hui », signalent que

l'esprit de Port-Royal vit toujours dans les Écoles de Saint-Lambert-les-Bois, cet esprit éducatif, d'une si forte trempe, auquel, dans le désarroi actuel, on devrait bien revenir davantage (13).

Leur auteur reproche d'ailleurs en passant à Sainte-Beuve de ne pas avoir pris la peine de se rendre en visite à Port-Royal (14), et dénonce violemment les malheurs du temps :

Ce matin où je la visitai [= *l'école de Jean Racine*], une nouvelle fois, la T.S.F. clamait les turpitudes de Violette Nozière et de l'étudiant Jean Dadin dans l'élégante cuisine de M<sup>me</sup> la jardinière, séparée seulement par une cloison des salles désertes et pieusement entretenues qui furent les salles de classe des camarades de Jean Racine (15).

Mais ce qui, dans l'article de Tourneur, est à la fois le plus saisissant et le plus important pour notre propos, c'est le premier argument, sorte d'argument pour rien, puisque, à peine évoqué, il est plongé dans l'oubli : le doute sur l'authenticité de la pièce d'archive. Tourneur commence par montrer qu'il pourrait très bien simplement réfuter Sainte-Beuve en récusant la pièce sur laquelle il s'ap-

puie ; mais par là, il produit de prodigieux effets puisque, l'espace certes d'un seul clignement de cils, il détruit une pièce d'archive, ouvrant ainsi un gouffre vertigineux, où toute l'archive de Port-Royal risque d'être engloutie sous le doute de son authenticité et de sa véracité documentaire. L'abbé de Saint-Pierre a-t-il bien retenu le propos qu'il rapporte ? ne l'a-t-il pas entièrement inventé ? mais si Nicole a bien tenu exactement ces propos, n'ont-ils pas dépassé sa pensée, n'était-ce pas un excès motivé par quelque visée stratégique à jamais noyée dans l'oubli ?

Ainsi Tourneur ébranle-t-il tout le fonds d'archive de Port-Royal, c'est-à-dire l'essentiel de sa mémoire, riche de propos rapportés, de lettres, de brefs mémoires dont la seule garantie d'authenticité gît de leur présence dans tel recueil, composé par telle personne dont on peut évaluer le degré de proximité du foyer originaire de toute l'archive ; les pièces d'archives sont donc autorisées par leur présence dans l'archive ; l'archive s'autorise d'elle-même, notamment de sa reprise perpétuelle dans une tradition qui peu à peu la constitue comme archive (en inventant et redécouvrant tel recueil, en précisant les conditions de sa confection, etc.). Par exemple, ce que nous savons de la préparation de l'édition originale des *Pensées* repose essentiellement sur des copies de lettres (de Brienne, de Desprez) présente dans les *Recueils Guerrier*. Ce mode d'archivage purement privé, sans contrôle d'une autorité extérieure au « parti » (16), limite la foi que l'on peut porter aux témoignages ainsi transmis, sans que cependant, rien ne les discrédite non plus formellement. C'est dans cette incertitude de l'archive que se développe nécessairement toute entreprise historiographique de Port-Royal.

L'article sur le contresens de Sainte-Beuve montre bien comment la tradition pascalienne s'accommode de l'instabilité de ses assises, et parvient à ériger son édifice sur ces archives incertaines, utilisant leur incertitude et leur fragilité, dans un vaste mouvement de dénégation.

Peut-être ces remarques valent-elles pour toute archive, mais elles prennent une force particulière avec Port-Royal, comme nous allons le voir en rappelant rapidement quelques traits de l'histoire des *Provinciales* qui font bien apparaître le jeu de l'incertitude de l'archive dans la définition des relations entre nos deux auteurs.

En 1699 paraît la traduction française de la traduction latine de Wendrock. La page de titre présente le livre comme

Les Provinciales ou lettres écrites par Louis de Montalte à un provincial de ses amis, et aux RR. PP. jésuites sur la morale et

La mise en page et la typographie (un point après « Pères » ; un autre après « Allemagne ») ne permettent pas de savoir à quel groupe nominal se rapporte le participe « traduites » : aux « notes », ou aux « Provinciales » ? La tradition porte par ailleurs la trace d'une hésitation sur la révision des *Provinciales* de Montalte, pour l'édition de 1657 ; le responsable de ce travail n'aurait-il pas utilisé, au moins pour les huit premières, la traduction latine de Wendrock (17) ? Ce qui ressort de tout cela, c'est le retour de la traduction latine de Wendrock, c'est-à-dire, selon l'identification traditionnelle, de Nicole, sur le texte original. Aussi Nicole termine-t-il l'aventure des *Provinciales*, également d'ailleurs par ses commentaires qui, dans leur vocation complétive, tendent à mettre un terme à l'inachèvement des *Provinciales* : inachèvement constitutif cependant selon Wendrock lui-même, puisque Montalte, dit-il dans sa Préface, ne voulait pas citer intégralement, ni entrer dans certains points de polémique. Wendrock investit ces lieux vides, et, ce faisant, rejoue et pousse à bout la polémique contre les jésuites, sortant du milieu parisien vers le reste de l'Europe, depuis son université allemande, et dans sa langue latine. Ainsi certaines notes encadrent-elles la lettre qu'elles prétendent présenter, et l'enfouissent-elles sous le verbe abondant des traités de théologie. Ce mouvement va si loin que presque la moitié de la Préface censément consacrée à l'histoire des *Provinciales* concerne en fait les « Entreprises des jésuites au parlement de Bordeaux contre le livre de Wendrock » (18).

Nicole est aussi présent autour de l'acte de rédaction des *Lettres*, selon les archives originaires, le *Catalogue de Fouillou* et les *Mémoires de Beaubrun* ; il aurait fourni ici la matière, là le plan, et relu, corrigé celle-ci ou celle-là. Tout cela repose, comme chacun sait, sur des témoignages de Nicole lui-même, qui délimite de la sorte exactement le lieu qu'il laisse libre pour l'auteur, entre ce qu'on lui donne et ce que l'on reprend.

Un dernier rappel est nécessaire pour finir cette description de la relation des deux auteurs dans la mise en œuvre des *Provinciales*. C'est Nicole qui, peu à peu, accompagnant la rumeur et, ainsi, l'autorisant, permet la rencontre de l'œuvre et du nom de son auteur. Lorsqu'il les recueille — c'est aussi un geste de maîtrise extrêmement puissant des énoncés que de les unir dans un recueil par la

vertu d'un avertissement —, il nomme leur auteur : Montalte. Ce pseudonyme ne dévoile certes pas, mais il fixe l'ensemble des lettres recueillies sous un seul nom d'auteur qu'il sera toujours possible par la suite, lorsque les événements le permettront, d'identifier rapidement, comme lorsque Wendrock, dans sa Préface, dit de Montalte :

Autant qu'il a de vivacité, autant a-t-il de pénétration pour découvrir les moindres défauts dans les ouvrages d'esprit ;

une note alors se charge de justifier l'emploi du présent :

Il n'est mort que le dix-neuf août 1662, et ceci est écrit en 1660 (19).

L'identification de Pascal à Montalte s'effectue de la sorte, en donnant à croire qu'il est impossible de lire « Montalte » autrement que « Pascal », et par conséquent inutile d'autoriser l'identification du pseudonyme.

Que revient-il en propre à l'auteur dans une telle distribution de la mise en œuvre, par la conjonction de la rumeur et de l'archive ? On sait que les lecteurs des petites lettres, surtout les plus malveillants, lui assignèrent souvent le simple rang de plume, voulant retourner l'effet produit par le beau style sur l'opinion, en réduisant l'auteur anonyme à une simple fonction de mise en langage d'une pensée qui lui aurait été extérieure et antérieure. La tradition pascalienne a montré depuis longtemps que l'auteur des *Provinciales* n'était pas aussi incapable en théologie que ses calomniateurs le prétendaient, comme si, pour sauver l'autorité de Pascal, il fallait nécessairement lui donner une place éminente dans le procès collectif de l'énonciation des *Lettres*. Or, il est préférable, pour mieux décrire les *Provinciales*, et pour que cette description puisse nous apprendre quelque chose sur ce que c'est qu'écrire, de tenter de définir le rôle d'une plume qui n'est ni tout à fait ce que nous nommons un auteur ni davantage un secrétaire (20).

De même, il me semble important d'essayer de situer Nicole dans les relations que je viens de décrire, avec Arnauld, et avec Pascal, grâce à une exploitation pleinement critique des archives de Port-Royal telles qu'elles s'offrent à nous, autorisées par leur propre existence comme archives, dans une certaine tradition. Situation dans une vibration continue entre l'indifférenciation et l'individualisation : pas de fusion dans un sujet collectif, mais un type d'écriture

collective qui ménage et reconnaît la part de chacun, sans jamais d'attachement narcissique à l'œuvre — mais les justes eux-mêmes peuvent faillir, comme on sait. Dans ce régime de relations d'auteurs, la place de Nicole en vaut probablement une autre et peut-être aurions-nous intérêt aujourd'hui d'infléchir à notre tour la tradition, puisqu'elle se montre malléable, en privilégiant, dans les questions que nous posons à Port-Royal, cette pratique d'indifférenciation des auteurs : quel type de bibliographie proposer ? quelle place réserver au fameux style des *Provinciales* ? l'efficacité des *Provinciales* ne proviendrait-elle pas au moins tout autant d'un certain type d'action collective que de la simple vertu d'une belle plume ? etc.

#### NOTES

(1) Dans *La Critique du discours, sur la « Logique de Port-Royal » et les « Pensées » de Pascal*, Paris, éd. de Minuit, coll. Le Sens commun, 1975.

(2) J. Carreyre, « Nicole », *Dictionnaire de théologie catholique*, XI, 1.

(3) Dans la table des matières générales, à l'entrée « Nicole ».

(4) Manuscrit F.Fr. 13898, feuillets 3 et 4.

(5) Même ouvrage, feuillet 4.

(6) Voir Blaise Pascal, *Œuvres complètes*, éd. par Jean Mesnard, Paris, Desclée de Brouwer, 1964, t. I, p. 1030-1032.

(7) Charles-Augustin Sainte-Beuve, *Port-Royal*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1954, t. II, p. 348.

(8) Tourneur, Zacharie, « Pascal "ramasseur de coquilles" ; un contresens de Sainte-Beuve », *Revue universitaire*, 1934, t. I, p. 37-40. Jean Mesnard accrédite cette interprétation dans une note de la page 1031 du t. I de son édition des *Œuvres complètes* de Pascal, éd. citée : « contrairement à ce qu'a cru Sainte-Beuve [...] ».

(9) Dans son *Introduction à l'étude des textes*, Paris, éd. du Seuil, coll. Poétique, 1995, p. 54.

(10) Zacharie Tourneur, article cité, p. 40.

(11) *Ibid.*

(12) Louise Faure-Favier, « Port-Royal aujourd'hui », *Mercure de France*, 1<sup>er</sup> janvier 1934.

(13) Article cité, p. 53.

(14) Même article, p. 55.

(15) Même article, p. 53.

(16) Ce mode d'archivage pousse d'ailleurs assez naturellement l'historiographe à prendre le point de vue de l'ami intime qui, comme Beaubrun, reconnaît et distingue les écritures. Voir Jean Mesnard, dans la préface du premier volume des *Œuvres complètes* de Pascal (*op. cit.*) :

Nous sommes entrés, grâce à lui [*l'abbé Louis Cagnet*], dans la familiarité des religieuses et des solitaires ; nous avons appris à les regarder vivre, à reconnaître jusqu'à leurs écritures (p. 16).

(17) Voir l'introduction de Louis Cagnet à l'édition des *Provinciales* parue dans la collection des Classiques Garnier, en 1992, p. LXXVII-LXXVIII.

(18) *Les Provinciales ou lettres écrites par Louis de Montalte à un provincial de ses amis, et aux RR. PP. jésuites sur la morale et la politique de ces Pères*. Avec les notes de Guillaume Wendrock, docteur en théologie dans l'Université de Salzbourg en Allemagne. Traduites en français sur la V. Édition de 1660, s.l., s.e., 1699, t. I, p. L à CVII.

(19) Même ouvrage, t. I, p. XII.

(20) *La Vie* de Nicole, publiée en 1732 (Luxembourg, André Chevalier), dans le quatorzième volume des *Essais de morale* suggère quel peut être le pouvoir propre d'une plume, pouvoir auquel il faut bien avoir recours mais qui reçoit son autorité de celles auxquelles il reste subordonné :

Plusieurs des évêques qui censurèrent cet ouvrage des ténèbres [*le livre du P. Pirot*] employèrent aussi la plume de M. Nicole dans cette occasion. Ce grand homme est sûrement auteur de la censure portée par M. Louis-Henri de Gondrin, archevêque de Sens [...].

Dans le même temps que M. Nicole s'opposait, selon son pouvoir, au débordement de la Morale relâchée, en prêtant sa plume à ceux qui étaient obligés par état à en arrêter le progrès [...].